



Le Syndicaliste Indépendant de l'Yonne

**Journal de la Fédération Nationale de
l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle**

FORCE OUVRIERE

NOUS NE POUVONS PAS LAISSER PASSER !

Elle est la mort annoncée du Code du Travail, des prud'hommes, des droits collectifs. Les licenciements y sont facilités, les relations employeur-employé individualisées et non protégées.

La Loi Travail est indéniablement destructrice des droits et refusée par la grande majorité de la population, par les salariés, par les personnels, par les étudiants et les lycéens. Et ils ne s'y trompent pas.

Elle s'inscrit pleinement dans la logique imposée par les marchés financiers et le patronat dans les différents pays européens où s'imposent l'austérité et la flexibilité pour les travailleurs : en Allemagne avec les mini jobs, en Angleterre avec les contrats zéro heure, plus récemment en Italie avec le Job Act et les « CDI à protection croissante »... Tous les acquis sociaux sont remis en cause et les travailleurs pauvres y sont de plus en plus nombreux.

La logique générale, comme celle appliquée à l'Education Nationale avec les réformes du collège ou des rythmes scolaires et les décrets sur les Obligations de Service, consiste à rendre tous les salariés et personnels plus flexibles mais également plus facilement licenciés, plus isolés... et à « baisser le coût du travail ».

On passe ainsi d'une logique de droits collectifs, basés sur le code du travail (qui ne peut être restreint) et les accords de branche à une logique où « l'accord d'entreprise devient le niveau de droit commun » et où les droits des salariés peuvent être restreindre vis-à-vis même du code du travail.

Cette loi constitue une attaque frontale contre nos droits et contre le principe même de droits collectifs. Elle doit être retirée dans son intégralité.

Si le soir du 31 mars, le gouvernement refuse de céder, alors dès le lendemain, il s'agira d'organiser des assemblées générales pour discuter de la grève jusqu'au retrait.

SOMMAIRE

Page 1 : Edito

Page 2 : Loi Travail : RETRAIT !

Page 3 : SNUDI INFOS : Carte scolaire, plan de formation...

Page 4 : L'organisation



n° 35 - date de parution : mars 2015

Publication Trimestrielle — 0,15 €

Directeur de publication : Marie CATTAGNI

-Imprimé par nos soins-

Rédaction et administration : **FNEC-FP FO 89**

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

mail : fnectpfo89@gmail.com

Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205



Loi « Travail » EL KHOMRI : Tous concernés

La Liquidation du Code du Travail et la liquidation des statuts nationaux : une même politique d'austérité et de remise en cause des droits collectifs.

Dans le Privé : La Loi Travail, c'est l'augmentation du temps de travail, un abaissement du taux de rémunération des heures supplémentaires, les licenciements économiques facilités ...

La Loi « Travail » c'est surtout favoriser les accords d'entreprise et individualiser les droits !

Actuellement, les droits du salarié partent du Code du Travail pour aller jusqu'au contrat de travail en passant par des conventions et des accords. Selon le principe de faveur, une norme inférieure ne peut déroger à la norme supérieure que si elle est plus favorable au salarié. Vouloir inverser cette hiérarchie pour privilégier l'accord d'entreprise, c'est condamner à mort le Code du Travail ! C'est permettre la remise en cause des droits acquis de longue lutte.

Dans le Public : Avec la Loi de Refondation de l'école, les nouveaux rythmes scolaires c'est la mainmise des collectivités territoriales sur le fonctionnement de l'école (horaires, déroulements pédagogiques...) C'est l'école à 2 vitesses. C'est favoriser l'école privée au détriment de l'école publique ! C'est détruire le caractère National de l'éducation.

La Ministre de l'Éducation Nationale a présenté au CTM du 14 mars et au CSE du 17 mars un projet de décret qui autoriserait des «adaptations» à l'organisation de la semaine scolaire. A la demande d'une commune et d'un conseil d'école, le DASEN pourrait diminuer la semaine de 24 heures d'enseignement pour augmenter le nombre de semaines travaillées. C'est l'inversion de la hiérarchie des normes appliquées au statut des PE. Nous sommes dans la même logique qu'avec la Loi contre le Code du Travail.

Autre « pépite » de la Loi Travail qui toucherait le Privé comme le Public (l'article 23 du projet étend ce dispositif aux fonctionnaires) : **le Compte Personnel d'Activité**. Le CPA contrairement à ce que l'on essaie de nous faire croire, ne serait pas un complément de droits pour ceux qui n'en ont pas. Le CPA a pour but de se substituer aux droits collectifs existants, «de poursuivre la mutation du modèle économique et social pour **favoriser les mobilités professionnelles**». Il s'agit d'individualiser les droits des fonctionnaires. C'est un bélier pour détruire le Statut qui définit les garanties collectives, dont la sécurité de l'emploi.

Les lycéens, les étudiants, les salariés et plus d'un million de pétitionnaires ne s'y trompent pas...Ils rejettent ce projet de loi de régression sociale. Ce projet de Loi Travail cristallise le rejet d'une politique libérale qui n'a comme perspective qu'abaisser le coût du travail quel qu'en soit le prix.

Ni les toilettes de surface de la Loi « Travail » EL KHOMRI, ni l'aumône d'une augmentation de 1,2% faite aux fonctionnaires, alors que ce sont plus de 8% qui seraient nécessaires pour seulement compenser la perte de notre pouvoir d'achat après 6 années de gel du point d'indice, ne sauraient entamer notre détermination.

Le gouvernement entend nous renvoyer plus d'un siècle en arrière en matière de droit du travail. La complicité d'organisations qui se définissent comme syndicales est désormais présentée comme un gage de réformisme par des médias complaisants.

Le SNUDI FO quant à lui, déclare que la défense du Code du Travail, du Statut général et des Statuts particuliers, méritent bien une grève pour les défendre.

Nous ne pouvons pas laisser passer cette loi !

**La Loi « Travail » n'est
NI NÉGOCIABLE, NI AMENDABLE !**

Nous exigeons son RETRAIT !

Tous en GRÈVE le 31 mars !

**Préparons la suite,
organisons des AG pour organiser
la grève jusqu'au retrait !**



Groupe de travail Formation des enseignants

L'an prochain, la DASEN met en place un plan de formation départemental et crée 21 postes de Brigade Formation Continue.

Outre que cela se fait au détriment des postes classe (30 fermetures pour 5 ouvertures dans l'arrêté de carte scolaire), il apparaît nettement que cette formation sera tributaire du nombre (et donc du manque) de remplaçants. Pour preuve, ces postes BFC apparaissent au mouvement comme postes « Brigade Congé » !

Lors de ce Groupe de Travail, la DASEN a clairement essayé d'associer les syndicats à ce qu'elle veut être «notre» plan de formation. Pour FO, la seule raison de notre participation d'une Organisation Syndicale à ces réunions est de porter les revendications des personnels... pas de cogérer, ni de porter la responsabilité des choix qui sont faits dans le cadre du manque de moyens que nous dénonçons.

Contrairement à ce qui nous a été demandé, nous ne choisirons pas s'il vaut mieux annuler ou non un stage en cas de manque de remplaçants ! Ce n'est pas à nous de gérer la pénurie de personnels quand notre demande est claire ...

Notre revendication : recruter davantage pour que tous les postes soient pourvus !

CARTE SCOLAIRE

Avec 12 postes supplémentaires pour le département, ce sera 30 fermetures pour 5 ouvertures... Le compte n'y est pas !

Les représentants FO, comme à leur habitude lors du CDEN, ont organisé le rassemblement à la préfecture et accompagné auprès de l'administration les délégations d'écoles venues défendre leurs classes. Ils sont intervenus lors des différentes commissions et au-delà, et ont porté avec détermination les dossiers d'écoles (pétitions, argumentaires, chiffres...)

Cependant, si cela a pu porter ses fruits (annulations des mesures prévues) pour certaines écoles que nous défendions, cela n'a pas été le cas pour toutes et c'est bien insuffisant :

Afin de créer 21 postes de remplaçants « formation continue » (ce à quoi nous ne nous opposons pas dans le fond) la DASEN est amenée à fermer dans des écoles où on se retrouvera à plus de 24 en ZEP ou en classe unique et plus de 28 dans d'autres. Cela se fait donc au détriment des effectifs, des conditions de travail et d'apprentissage. **Ce n'est pas acceptable !**

C'est pour cela que FO a voté contre ce projet au CTSD et au CDEN...

Mais nous avons été les seuls à le faire !

Par ailleurs, de nombreuses fusions d'écoles sont programmées. Comme nous le disons à chaque fois, ces fusions ne se font que dans le but comptable de mutualiser les moyens. Et cela sans l'accord des équipes, parfois même en amont de la décision du conseil municipal.

Suite à nos interventions, certaines fusions ont été annulées, mais elles restent encore nombreuses.

Pour FO, les fusions d'écoles n'ont pour but que de simplifier la mutualisation des effectifs et donc les fermetures de classes : Nous le refusons !

Il est grand temps de rompre avec la logique comptable et la politique d'austérité. La seule logique qui doit s'imposer est celle des conditions de travail et d'enseignement. Pour des classes moins chargées, une brigade de remplacement renforcée et le retour de tous les postes de RASED supprimés. Là, nous pourrions parler d'une politique ambitieuse pour l'Ecole !

CAPD dispo, congés formation, postes adaptés...

C'est simple, c'est toujours la même rengaine : Le département manque d'attractivité, les enseignants ne veulent pas venir, nous manquons de personnels, les postes ne sont pas pourvus...

Alors, la DASEN n'accorde quasiment aucune demande de dispo (si elles ne sont pas de droit), de congés formation, de détachement, de temps partiel, de poste adapté (malgré les avis du comité médical !), d'allègement, de détachement, de formation CAPA-SH, de changement de département, d'autorisation d'absence...

C'est à cause de cela que certains collègues venant d'autres départements nous disent regretter d'être venus.

**Redonner de l'attractivité au métier d'enseignant dans l'Yonne,
c'est redonner leurs droits aux enseignants !**



LES OPERATIONS DU MOUVEMENT SE DEROULENT JUSQU'AU 6 AVRIL.

Pour vous informer, vous faire conseiller, faire suivre votre dossier (barème, vœux, résultats...) **Contactez-le \$NUDI-FO 89 !**

Le \$NUDI-FO 89 : Un syndicat pour la défense des droits et des statuts... ...et de l'Ecole de la République !

Alors que les réformes de l'Education pleuvent, que les attaques contre nos droits et notre statut se multiplient, que les garanties collectives sont mal menées par la territorialisation...

Il est nécessaire de s'organiser, de faire bloc, de s'unir, pour faire entendre nos revendications, pour faire entendre notre volonté de préserver le service public d'Education, national, fondé sur les principes de l'Ecole de la République, du code de l'Education et du statut des enseignants.

Quand les inscriptions pour les écoles privées se multiplient, que s'accroît la flexibilité des enseignants (annualisation du temps de travail, dégradation des droits et des conditions de travail...), quand les collectivités territoriales ont de plus en plus la main mise sur le fonctionnement de l'Ecole, que la logique budgétaire s'impose à la logique de service public : Organisons-nous pour dire NON !

Faites-vous défendre pour faire valoir vos droits !

Utilisez le premier des droits, celui qui permet de défendre tous les autres : **\$yndiquez-vous au \$NUDI-FO !**

Pour nous contacter

permanences au syndicat :
mardi, mercredi et jeudi au

03.86.52.55.12

par mail : snudifo89@gmail.com

Site internet - <http://89.fo-snudi.fr>

SNUDI FO 89	COTISATIONS SYNDICALES	2016
-------------	------------------------	------

66 % de la cotisation syndicale sont reversés sous forme de crédit d'impôts (donc même si vous n'êtes pas imposable).

Pour les nouveaux adhérents, la cotisation est égale au nombre de mois restant dans l'année civile.

Il est possible de régler en plusieurs fois (10 maximum) ou de nous indiquer à quelle date vous souhaitez être débité.

ECHELONS :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :												
Stagiaires, Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF	année	117 €	122 €	132 €	139 €	145 €	154 €	163 €	178 €	188 €	201 €	214 €
	mois	9,8 €	10,2 €	11 €	11,6 €	12,1 €	12,8 €	13,6 €	14,8 €	15,7 €	16,8 €	17,8 €
PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSE :												
Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF	année	165 €	186 €	197 €	208 €	223 €	236 €	250 €				
	mois	13,8 €	15,5 €	16,4 €	17,3 €	18,6 €	19,7 €	20,8 €				
INSTITUTEURS :												
Adjoints	année				126 €	129 €	131 €	134 €	141 €	147 €	155 €	172 €
	mois				10,5 €	10,6 €	10,8 €	11,2 €	11,8 €	12,3 €	12,9 €	14,3 €
ETUDIANTS, CONTRACTUELS :	30 €											
EVS-AVS :	80 €											
RETRAITES :	97 €											
Ajouter :												
Chargés d'école : +4 €												
Directeurs : 2 à 4 classes : +8 € 5 à 9 classes : +12 € 10 classes et + : +15 € - IMF : +12 €												
Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations												
Enseignants à mi-temps : ½ cotisations Enseignants à temps partiel x % : cotisation x %												



Rejoignez un syndicat libre et indépendant :

Rejoignez le \$NUDI FORCE OUVRIERE

SNUDI FO 89

de l'Yonne !

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT

à découper et à retourner au : SNUDI-FO 89, 7, rue Max Quantin BP 231 89004 AUXERRE Cedex - chèque à l'ordre du SNUDI-FO

Nom : Prénom :

Fonction : Instit PE Echelon

Etablissement d'exercice (adresse) :

Téléphone de l'établissement : _____

Adresse personnelle :

Téléphone : _____ E-mail :

Montant de la cotisation : Date : Signature :

